

Courrier Fédéral

N° 378

du 18.01.14 au 24.01.14

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082

Encart

Dossier
«Journée débat
accidents du travail»



■ EDITORIAL

2014, agir pour la redistribution des richesses et des pouvoirs

page 3

■ VIE SYNDICALE

PSA Sept-Fons,
une méthode et une volonté pour se renforcer

page 2

■ POLITIQUE REVENDICATIVE

Réintégration après 14 ans de procédures administratives

page 4

■ REPRESENTATIVITE

C'est officiel,
La CGT, première organisation dans la métallurgie

page 5

■ INTERNATIONAL

Afrique du Sud,
la rupture

pages 6 à 7

■ DISCRIMINATION

Notre savoir-faire s'exporte

page 7

■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral

Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication@ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins



Interview de Thomas Baudouin, délégué syndical sur le site de PSA Sept-Fons (Allier)

Ta base syndicale se renforce depuis quelques années, peux-tu revenir sur cette expérience ?

Nous avons relancé l'activité syndicale du site de Sept-Fons, en 2008, après les élections professionnelles. Il y avait une nouvelle équipe et nous avons commencé par la formation « renforcement et des actes » de la CGT. Avec l'aide de l'UL, l'UD, puis la fédération, nous avons lancé une campagne de syndicalisation avec diffusion de tracts mais aussi en organisant des rencontres avec les salariés sur le terrain. Depuis, nous avons multiplié par 3 le nombre de nos syndiqués. Il faut dire qu'on partait de très bas. On se rend compte que c'est un travail quotidien, payant dans le temps. Il ne faut pas lâcher la pression. Par exemple, en 2013, nous sortions d'un PREC/PSE et avec les négociations sur l'accord compétitivité, nous avons laissé de côté le travail de renforcement. Par conséquent nous n'avons pas fait d'adhésion.

Quelles sont vos perspectives de travail de syndicalisation cette année ?

Nous venons de décider de relancer l'activité par le biais d'une campagne de syndicalisation. Nous avons déjà ciblé 5/6 collègues qui sont susceptibles d'adhérer. Nous allons remettre aux salariés, sur le terrain, des enveloppes avec un bulletin de syndicalisation. De plus, après la distribution d'un flyer spécifique, l'an dernier, en direction des ingénieurs, cadres et techniciens, nous souhaitons renforcer le travail syndical vers ces catégories. C'est difficile. Je suis allé

au congrès de l'ufict, en décembre dernier, pour me familiariser avec les problématiques spécifiques des ICT afin d'être mieux armé pour aller à leur rencontre. Je suis également en contact avec le syndicat de Sochaux qui compte des militants CGT techniciens pour m'aider.

Enfin, au niveau du groupe, nous avons besoin de créer un collectif « Vie syndicale » national. Nous allons nous appuyer sur les sites où la vie syndicale est la plus dynamique comme Valenciennes, Rennes, qui viennent de créer un collectif « Vie syndicale » ou encore Sochaux. Cela permettra, notamment, de partager les expériences, de lancer des campagnes de syndicalisation simultanément ou encore d'aller aider les petits syndicats.

L'éditorial

Christian PILICHOWSKI,
membre du Bureau Fédéral



2014, agir pour la redistribution des richesses et des pouvoirs

Les profits continuent d'exploser, les riches, en France sont de plus en plus riches. Leur fortune a cru de 25% en 12 mois. Les inégalités s'étendent, les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux. Les remèdes sont les mêmes mesures que celles qui nous ont menés à ce désastre économique et social, à savoir toujours plus de facilités pour les employeurs, sans aucune contrepartie, atteignant plus de 200 milliards d'euros. 200 milliards c'est quasiment le montant du total des investissements des entreprises en France en 2012. Autrement dit, l'argent public finance entièrement les investissements des entreprises en France.

Ceci nous conduit à poser deux revendications fortes. D'une part redistribuer les richesses et cela en jouant sur plusieurs paramètres. Le premier, augmenter les salaires. Nous réclamons un smic à 1700€ comme point de départ des grilles de salaires pour regagner une part des gains de productivité que le capital s'est entièrement accaparée depuis des décennies et reconnaître les améliorations des qualifications acquises par l'expérience. Le second, par la réduction du temps de travail, sur la semaine pour les 35h effectives pour tous, sur la vie par le retour au droit à la retraite à 60 ans avec 75% du dernier salaire. Le troisième, par la remise en cause de l'organisation du travail qui prévaut actuellement dans les entreprises. On ne veut plus du Lean et du niveau d'intensité de la production qui nous sont imposés. C'est tout l'enjeu de notre campagne pour les salaires, l'emploi et le développement de la protection sociale.

Nous exigeons qu'en contre-partie des cadeaux dont bénéficie actuellement le patronat, les droits et pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants soient étendus.

La puissance publique finance ! Dans ce cas, les salariés doivent non seulement contrôler mais aussi participer concrètement aux décisions stratégiques et quotidiennes concernant la vie de l'entreprise.

Nous créons les richesses, nous voulons participer aux décisions. Pour changer la donne, nous revendiquons non seulement une redistribution des richesses, mais aussi un changement de mode de direction dans les en-

treprises pour une autre logique économique. Ce sera la grande affaire de 2014.

Gagner des avancées dans ces domaines nécessite d'une part de mener une bataille d'idées d'une intensité encore plus forte mais surtout d'articuler cette bataille idéologique autour d'actions de mobilisations concrètes et d'abord sur le lieu de travail.

La campagne sur ce que coûte réellement le Capital, que la fédération a lancée, est de ce point de vue primordiale. Notre ambition est désormais la suivante : faire que tous les syndiqués soient à même d'argumenter avec leurs collègues de bureau ou d'atelier pour déconstruire le discours idéologique du patronat et du gouvernement sur le soi-disant coût du travail.

Cette bataille n'est pas l'affaire de spécialistes. Tous les syndiqués sont à même de la mener sur le lieu de travail. C'est ainsi que nous convaincrions et que nos appels à l'action collective seront entendus.

Pour y parvenir, faire que toutes et tous soyons à même de mener le débat, la Fédération a produit deux brochures, simples, mais pas simplistes, didactiques à mettre dans toutes les mains. L'une sur le « Coût du Capital », l'autre sur la « politique industrielle pour laquelle nous nous battons ».

Les assemblées générales de rentrée des syndicats de la métallurgie sont des opportunités à saisir pour présenter, au travers de journées d'étude, ces deux livrets, pour fournir aux militants les arguments qui leur permettront d'aider les syndiqués à s'approprier les enjeux et les clés d'intervention auprès de leurs collègues. La priorité est de s'y mettre rapidement.

Le 6 février, la CGT appelle à des mobilisations, qui donneront la tonalité pour 2014.

Rien n'est plus urgent, ni plus utile que de réunir les syndiqués, et mettre sur pieds un plan de travail d'ici le 6. Se donner confiance pour donner confiance, élever le niveau de conscience voilà les défis qu'il nous faut relever pour que nos actions s'élargissent et débouchent sur des victoires appréciables. Si on s'y met tous, en 2014 c'est à portée de mains. En avant pour de nouvelles conquêtes sociales.

Réintégration après 14 ans de procédures administratives

Après 14 ans de procédures administratives, Gilles Arnou vient de réintégrer le site d'Altis pour la nouvelle année 2014. Retour sur un parcours tumultueux qui se termine bien avec l'interview de Gilles Arnou, salarié d'Altis.

Peux-tu revenir sur ces années de procédures ?

J'ai commencé à travailler chez IBM en 1976. Après un accident du travail en 1994, je suis resté plusieurs années en arrêt maladie. En 2000, lorsque j'ai repris le travail, l'entreprise était filialisée suite à un plan social en 1999. Après ma visite médicale de reprise effectuée par le médecin d'IBM en octobre 2000, la direction a transféré mon contrat de travail chez Altis-Semiconductor, une filiale créée par IBM et Siemens. J'ai refusé le transfert de mon contrat car on modifiait mes horaires de travail et on m'obligeait à travailler 7 sur 7 en horaires décalés. Je voulais rester salarié d'IBM. Suite à ce refus, j'ai reçu un courrier me demandant de rester chez moi en attendant de trouver une solution. A la fin du premier mois, j'ai reçu une fiche de paie à l'en-tête d'Altis. C'est là que les ennuis ont débuté. Pendant un an, appuyé par la CGT, nous avons essayé de négocier la continuité de mon contrat de travail chez IBM. Auparavant j'occupais un poste de sécurité industrielle. La direction m'a imposé un poste en production chez Altis. En 2002, alors que nous n'avions pas trouvé de compromis, nous avons saisi le tribunal des prud'hommes en référé. Suite au rendu de l'ordonnance, IBM a fait appel, mais hors délai. En juillet 2003, IBM a été obligé de me réintégrer dans l'entreprise, mais m'a mis au placard pendant 3 ans. J'avais un badge, mais pas de poste de travail. Je ne pointais pas. J'utilisais le local syndical de la CGT. C'est dans ce contexte que j'ai été élu DP et que l'on m'a confié des mandats CGT extérieurs à l'entreprise. En parallèle, IBM a attaqué sur le fond. En 2006, la cour d'appel a notifié que je n'étais plus salarié d'IBM, parce que j'avais été embauché par Altis le 14 décembre 2000, bien que n'ayant pas signé de contrat d'embauche chez Altis.

En avril 2007, j'ai reçu un courrier d'IBM me disant que je n'étais plus salarié de l'entreprise depuis septembre 2006.

J'ai demandé la continuité de mon contrat de travail chez Altis.

Ils ont refusé de me salarier car sur la décision de justice, il était bien mentionné que je n'étais plus salarié d'IBM, mais pas mentionné que j'étais salarié d'Altis... Nous sommes allés rencontrer l'inspection du travail et en parallèle, nous avons fait un pourvoi en cassation. Le pourvoi a été non admis. L'inspectrice du travail m'a conseillé de faire une procédure aux prud'hommes en référé contre la société Altis. Le tribunal les a condamnés à me réintégrer en 2008. Altis a fait appel de cette décision et le tribunal m'a condamné à rembourser les salaires que j'avais perçus de 2008 à 2009. J'ai donc relancé une procédure sur le fond mais je ne perce-

vais plus de salaire. De ce fait, j'ai voulu m'inscrire à pôle emploi mais ils ont refusé de m'indemniser. Pour eux, j'étais salarié de deux entreprises d'où je n'avais jamais été licencié, ni par IBM, ni par Altis. Avec le soutien de la CGT, j'ai réussi à négocier avec pôle emploi pour le paiement de mes indemnités chômage que je devais rembourser si je gagnais aux prud'hommes.

En 2010, les prud'hommes ont statué en ma faveur, m'octroyant 20 000€ de dommages et intérêts mais affirmant que je n'étais plus salarié d'Altis depuis 2003. C'est pourquoi, j'ai fait appel de cette décision. Et en 2013, la cour d'appel de Paris vient de condamner la société Altis à me réintégrer, à me verser 178 000€ d'indemnités de salaires et à payer les cotisations salariales aux différentes caisses.

Comment as-tu apprécié cette décision de justice ?

Je n'y croyais pas. Mon avocat m'avait laissé entendre qu'au mieux j'aurais des dommages et intérêts, mais qu'il ne fallait pas espérer que je sois réintégré. Je suis donc satisfait d'avoir obtenu justice. Au départ, nous étions une quinzaine de salariés avec la même situation, aujourd'hui, je suis le seul à avoir été jusqu'au bout. Après ma visite de reprise, j'ai été réintégré dans l'entreprise et continue de me battre pour faire appliquer l'arrêt de la cour dans son intégralité.

Le coté positif, si on peut dire, de cette affaire, c'est que tu es devenu un militant actif de la CGT...

Quand je suis rentré dans l'entreprise en 1976, j'étais copain avec des militants de la CGT. Déjà à l'époque, mon chef de service m'avait averti de ne pas les fréquenter. En 2000, dès que j'ai été confronté à mes problèmes, j'ai fait le tour des syndicats et seuls les syndicats CGT IBM et Altis m'ont aidé. Pendant toutes ces années, les camarades m'ont soutenu. Aujourd'hui, je compte bien poursuivre mon engagement CGT au sein de l'entreprise. J'ai déjà averti l'entreprise de la continuité des mandats que m'a confié la CGT. De plus, des élections auront lieu dans l'entreprise en avril et je m'inscrirai sur la liste CGT.



Les chiffres le prouvent, les salariés de la métallurgie font confiance à la CGT. Soyons au rendez-vous pour poursuivre ce dynamisme. Aurélie Mahout, Conseillère fédérale

Il aura fallu quelques mois au ministère pour publier les chiffres mais enfin c'est officiel : la CGT est la première organisation syndicale de la métallurgie avec une audience établie à 31,27 % tous collègues confondus.

En mars dernier, le ministère du Travail rendait public les chiffres de la représentativité au niveau national interprofessionnel et aussi dans chaque champ conventionnel (voir courrier fédéral n° 344 et n°348).

En additionnant l'ensemble des résultats des conventions collectives relevant de la métallurgie, on obtenait le poids relatif de chaque fédération syndicale représentative dans la branche. Afin de rendre officiel ce calcul et permettre ainsi la poursuite de la négociation des accords nationaux de branche, une lettre paritaire des organisations syndicales (sauf la CFTC) et de l'UIMM a demandé au ministre du Travail de publier la représentativité des organisations syndicales au niveau national dans la métallurgie.

C'est chose faite par un arrêté du 27 décembre qui fixe jusqu'en 2017 la représentativité des organisations syndicales dans notre branche comme suit :

- CGT : 31,27 %
- CFDT : 27,10 %
- CFE-CGC : 17,29 %
- FO : 16,63 %
- CFTC : 7,72 %.

L'arrêté fixe également la représentativité des organisations syndicales, hors ingénieurs et cadres, pour d'éventuelles négociations qui ne concerneraient pas ces catégories mais uniquement les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise. On obtient alors les résultats suivants :

- CGT : 38,15 %
- CFDT : 27,80 %
- FO : 18,94 %
- CFE-CGC : 7,84 %
- CFTC : 7,28 %.

Près de 7 points d'écart entre les deux audiences publiées pour notre Fédération, un résultat qui montre tout le travail à poursuivre pour que notre syndicalisme conquiert la catégorie des ingénieurs et cadres.

Réf : JORF du 11 janvier 2014, Texte n°26, Arrêté du 27 décembre 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la métallurgie



Le hasard du calendrier a fait coïncider les travaux du congrès extraordinaire de NUMSA, la puissante fédération des métallurgistes d'Afrique du Sud avec le décès de Nelson Mandela. L'après Mandela commence maintenant. Christian Pilichowski, membre du Bureau fédéral, d'après le communiqué officiel de NUMSA du 21 décembre 2013.

Les 1200 délégués réunis du 17 au 20 décembre, représentant les 338 000 adhérents, après un hommage appuyé à Madiba, ont pris une série de décisions importantes, en rupture totale avec les principes syndicaux en cours depuis la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

Le congrès a été convoqué au regard de l'appréciation des dirigeants de la fédération sur la situation économique et sociale, sur la situation de blocage interne dans COSATU, sur les conséquences des grèves dans les mines et le drame de Marikana. Les délégués dressent un bilan très critique de la situation du pays et des conditions de vie et de travail que subissent les travailleurs.

La pauvreté s'accroît, le chômage augmente, les inégalités n'ont jamais été aussi fortes. La désindustrialisation s'accélère. La crise globale du capitalisme continue et la population en subit toutes les conséquences. NUMSA affirme que cela n'est pas dû à l'incompétence des dirigeants qu'il suffirait alors de changer, mais cela est dû à des choix politiques faits et revendiqués par l'Alliance (la coalition au pouvoir depuis 1994 qui regroupe l'ANC, le SAPC, Parti Communiste Sud Africains et COSATU, la confédération syndicale unique du pays). Ceux-ci protègent les intérêts des grands capitalistes blancs. Le traitement policier et répressif des grèves des mineurs de Marikana a, de ce point de vue, marqué un tournant, en il-

lustrant ouvertement quels étaient les choix de l'Alliance. NUMSA compare la charge policière meurtrière de Marikana aux assassinats de Sharpeville sous l'apartheid. A titre de solidarité, NUMSA a collecté plus de 350 000 rands (25 000 €) pour les familles des victimes de Marikana.

Le choix a été de défendre les propriétaires des mines et non pas les travailleurs. NUMSA estime désormais que l'ANC et le SAPC ne portent plus les intérêts des travailleurs mais ceux du grand capital.

Le contenu du «Plan National de Développement» censé être le programme électoral de l'Alliance pour les prochaines élections en 2014, est qualifié par NUMSA de programme néolibéral, qui va au devant de la volonté du grand capital de mettre toute l'économie sud-africaine sous la coupe des marchés financiers, au détriment des intérêts des travailleurs. Ce programme tourne complètement le dos à la «Charte des Libertés» adoptée par l'ANC dans son combat contre l'apartheid. Cette charte revendiquait la mise sous contrôle par les travailleurs des grands moyens de productions, des mines (charbons, or, platine etc.). En résumé, les forces de droite ont mis la main sur l'Alliance, celle-ci n'est plus qu'une machine électorale et non plus un point d'appui pour impulser les luttes sociales.

Dans le même temps, le groupe dirigeant de COSATU continue malgré toutes les alertes à soutenir l'ANC et la SAPC. Cela a provoqué de graves dissensions en interne entre ceux qui considèrent que le rôle de COSATU est de soutenir l'ANC et le SAPC quoiqu'il se passe et ceux qui veulent de fait la resyndicaliser, faire revenir la confédération à son rôle de défense des intérêts des travailleurs, indépendante des gouvernements et des partis.

Au stade actuel, NUMSA estime qu'il est illusoire de faire revenir l'ANC et le SAPC sur une ligne progressiste qui mette en perspective les transformations sociales indispensables au pays pour sortir de la misère, des inégalités, du chômage et pour relancer une activité productive créatrice d'emplois et de richesses pour le peuple. L'un et l'autre ont trop pris goût au pouvoir pour le pouvoir, sans se soucier de ceux qu'ils étaient censés représenter.

Le congrès a dès lors décidé :

- d'appeler COSATU à rompre l'Alliance et revenir à une conception syndicale militante et revendicative. Pour ce faire, NUMSA organise une grande manifestation nationale en direction du siège de COSATU en février 2014 pour faire pression sur la confédération.

- d'appeler à un congrès extraordinaire de COSATU pour résoudre la crise interne et fixer des objectifs syndicaux.

- de créer un nouveau « front uni » (United Front UF), pour coordonner les luttes sur les lieux de travail et promouvoir la « Charte des Libertés » que l'ANC a abandonnée. L'UF aura pour mission de mobiliser contre les politiques néolibérales telles que le Nouveau Plan de Développement de l'Alliance.

- d'explorer les pistes pour créer un « Mouvement pour le Socialisme ». C'est-à-dire de voir s'il est envisageable de créer un parti politique qui puisse représenter les intérêts de la classe ouvrière et porter un projet socialiste pour le pays. NUMSA prendra contact avec les camarades du Brésil, du Venezuela, de Bolivie et de Grèce pour étudier les moyens que les travailleurs de ces pays se sont donnés. L'échéance pour la création du parti est fixée pour le premier comité central de NUMSA de 2015.

- enfin et pour la première fois, NUMSA ne donnera pas de consigne de vote et n'appellera plus à voter pour l'ANC et le SAPC, laissant ses adhérents libres de leur choix, libres de voter ou pas.

- suite au scandale d'utilisation de fonds publics pour la rénovation de ses appartements privés, Numsa demande la démission de J Zuma, président de la république.

D'autres décisions importantes ont également été prises. Par exemple l'élargissement du champ de syndicalisation de Numsa aux fournisseurs et sous traitants des entreprises métallurgiques qu'ils organisaient déjà, que ces fournisseurs ou sous-traitants soient dans le champ conventionnel ou pas. Ou bien un plan d'actions pour la prise de contrôle des principaux pans de l'économie sud-africaine : nationalisation de Mittal, de SASOL, de toutes les mines, protections douanières pour éviter le pillage des matières premières, nationalisation des banques et établissements financiers, mise en place d'un salaire minimum et d'un ensemble de droits sociaux attendus.

■ DISCRIMINATION

NOTRE SAVOIR FAIRE S'EXPORTE



L'expérience développée dans la lutte contre la discrimination syndicale profite bien au-delà de notre Fédération : la Cour d'appel de Lyon vient de rendre trois décisions concernant chacune des salariées de SAS RHODIA Opérations (Fédération de la chimie).

François Clerc, Conseiller fédéral

Il est très important de socialiser les connaissances et de tirer ainsi profit au maximum de l'expérience acquise.

L'intérêt de ces décisions réside, avant tout, dans la parfaite appréciation du juge et dans la rigoureuse motivation de ses écrits. Le Président de la Cour d'appel ne commet pas la confusion entre ce qui relève de l'égalité salariale et qui implique une comparaison entre salariés de même niveau de qualification et celui de l'égalité professionnelle qui conduit à une comparaison avec des salariés embauchés au même niveau donc en situation comparable ; et de regarder quelle a été l'évolution de chacun d'entre eux. Cette évolution est toujours supérieure puisqu'ils n'ont pas fait l'objet de discrimination.

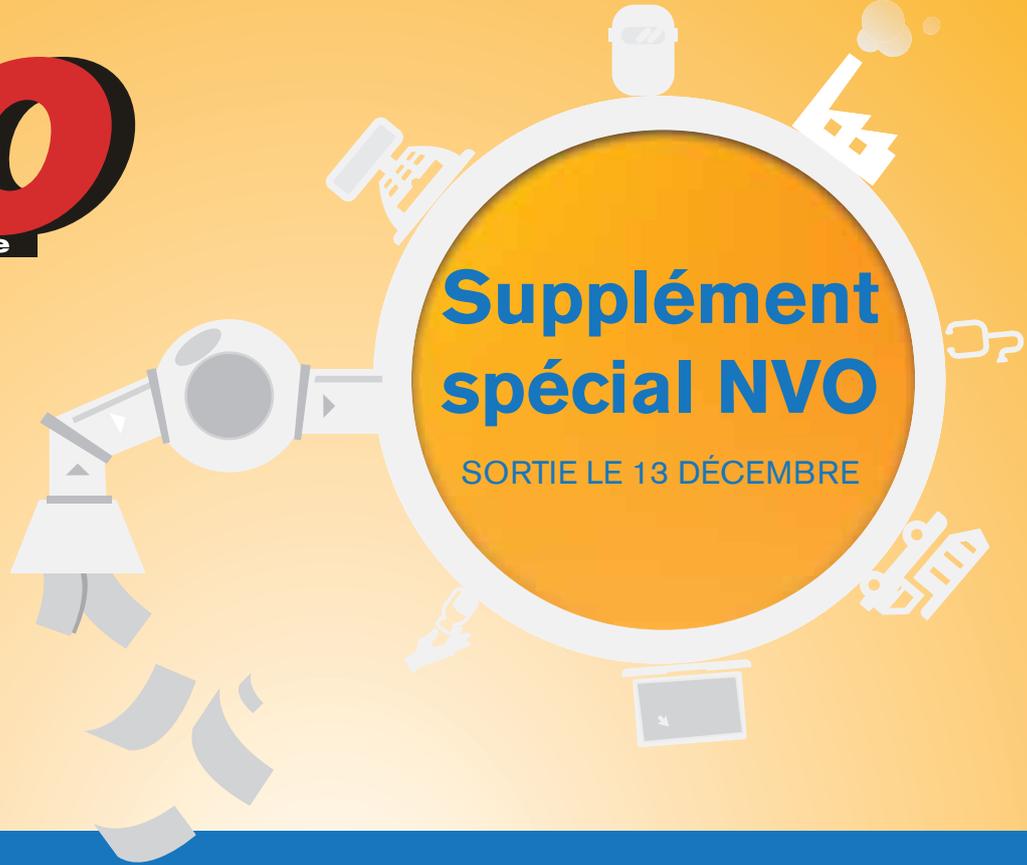
Le juge d'écrire : « Attendu que le panel de comparaison doit-être réalisé à partir de salariés embauchés au même niveau et sensiblement à la même époque que Monsieur M... avec un niveau de formation comparable.

Que peuvent être retirés du panel représentatif des salariés ayant connu une progression particulière ou qui ont changé de statut ou de positionnement au cours de leur carrière... »

L'évaluation du préjudice se fera alors selon la « méthode » consacrée et, la réparation du préjudice sous forme de dommages et intérêts atteindra pour chacun des militants les sommes de 48 500 ; 89 000 ; 126 200 euros. Ce sont là les montants accordés en réparation de ce qui leur avait été volé pour leur activité militante. Certains se reconnaîtront !

Arrêt du 10 janvier 2014

RG : F 11/01713 ; 14 et 15.



RÉPARTIR AUTREMENT LES RICHESSES CRÉÉES PAR LE TRAVAIL

- Le coût du capital, qu'est-ce que c'est ?
- Contexte et origine de la crise
- « Manager sans Walls Street » : pour travailler mieux
- Comprendre le surcoût du capital,
Interview de Nasser Mansouri-Guilani, économiste CGT
- Mal-travail : combien ça coûte et à qui ?
- Fraude et évasion fiscales :
différence et solutions pour une fiscalité plus juste
- Pourquoi la CGT fait-elle une campagne ?
Explications et propositions

**VOTRE 16 PAGES SUR LE COÛT DU CAPITAL
POUR Y VOIR PLUS CLAIR**

